

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU S.I.A.G.E.P

Réunion du 25 juin 2013

Convocation du 18 juin 2013

Le Comité Syndical s'est réuni en deuxième session ordinaire le vingt cinq juin deux mille treize à dix-huit heures, à la Maison des Communes de Belfort.

Présents :

Pour les communes :

BANET Claude – BARRE Edmond – BEL Jean-Marie – BISSON Yves – BONVALLOT Jean-Pierre –
BOURDON Jean-Marc – BRUCKERT Claude – DEVAUX Jean-Louis – DUPREZ Jean-Jacques – FLEURY
Alain – FRICK Daniel – GAIDOT Michel – GASPARI Dominique – GIRARD Claude – GIRODS Alain –
GRESET Agnès – GROSJEAN Denis – JACOB Jean-Claude – JEAND'HEUR Frédéric – JEAND'HEUR Michel
– LARDIER Jean-Louis – LEMARQUIS Claude – LOCATELLI Jean – MANSUY Anne – MARTIN Pascal –
MAUFREY Jacques – MESCHKAT Stéphane – MOREL-GRUNBLATT Anny – OUASSIN André – PARROT
Eric – POUDEROUX Christine – REBER Gilbert – REINICHE Hubert – REMY Bernard – RIBREAU Christian
– SALOMON Alain – SCHROEDER Bernard – TENAILLON Bernard – TORCHE Anne Marie – VAUTHIER
Jean-Bernard – VIVOT Sebastien –

41 présents pour les communes

Pour les établissements publics

COUPEL Alain

1 présent pour les établissements publics

Absents excusés :

ABRY Monique – DEMUTH Robert – FREY Jean-Paul – GIROL Henri – HARZALLAH Jean-Pierre –
HERBACH Francis – SCHROLL Michel – SCHWARZ Maurice

Assistaient :

RHODES Dimitri – HOSATTE-JURDZINSKI Francine – DEMESY Virginie

Messieurs Daniel Bouscavet, Patrick Bertrand (EDF), Emmanuel Laderrière (ERDF), Gilles Lelievre (GRDF) et madame Gladys MONTAGNOLE (GRDF) présentent à l'assemblée les compte-rendus d'activité « gaz » et « électricité ». Les documents s'y rapportant sont disponibles sur le site Internet du SIAGEP.

A l'issue de cette présentation il est temps de passer à l'étude de l'ordre du jour.

Monsieur le Président ouvre la séance et rappelle à l'assemblée que le quorum n'est pas nécessaire puisqu'il s'agit d'une deuxième session, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la précédente réunion du 17 juin 2013.

1) Présentation d'un marché sur les diagnostics énergie

Monsieur Rhodes, Directeur du SIAGEP présente un projet de marché sur les diagnostics énergie.

La présentation est disponible sur le site internet du SIAGEP.

2) Décision modificative n°2 du budget primitif 2013

Monsieur le Président présente à l'assemblée une décision modificative du budget primitif 2013 comme suit :

FONCTIONNEMENT DEPENSES		FONCTIONNEMENT RECETTES	
6218	59 500.00 €		
6336	- 1 000.00 €		
64111	- 5 000.00 €		
64131	- 19 500.00 €		
6451	- 5 000.00 €		
6453	- 2 000.00 €		
6456	600.00 €		
TOTAL DM 2	27 600.00 €	TOTAL DM 2	0.00 €
TOTAL BUDGET 2013	1 375 875.00 €	TOTAL BUDGET 2013	2 920 788.31 €

INVESTISSEMENT DEPENSES		INVESTISSEMENT RECETTES	
2317	- 100.00 €	2317 (chap 23)	- 189 000.00 €
23170534	100.00 €	2317 (chap 041)	189 000.00 €
2762 (chap 27)	- 189 000.00 €	458210534	40 000.00 €
2762 (chap 041)	189 000.00 €	458220534	50 000.00 €
458110534	40 000.00 €	458221021	5 000.00 €
458120534	50 000.00 €		
458121021	5 000.00 €		
TOTAL DM 2	95 000.00 €	TOTAL DM 2	95 000.00 €
TOTAL BUDGET 2013	3 906 629.93 €	TOTAL BUDGET 2013	3 906 629.93 €

La décision modificative ainsi présentée est adoptée à l'unanimité.

3) Vote d'une participation exceptionnelle pour le concours « Eco Energie Environnement »

L'association des Maires du Territoire de Belfort organise dans le cadre de la journée de l'écharpe qui aura lieu le 14 septembre 2013 au foyer rural de Bourogne, un concours intitulé « Eco Energie Environnement ».

Ce concours est destiné à récompenser les meilleurs projets ayant eu ou désirant avoir un impact mesurable en matière d'économie d'énergie et de développement durable.

Le SIAGEP très sensible aux économies d'énergie notamment dans l'éclairage public, a souhaité être partie prenante dans ce concours et fera ainsi partie du jury d'attribution du prix.

Le Président demande à l'assemblée dans le cadre de cette opération, de l'autoriser à signer une convention de partenariat avec l'Association des Maires du Territoire de Belfort. Cette convention prévoit une participation financière de 1 000 € destinée à récompenser les lauréats du concours.

Le Président est autorisé à l'unanimité à signer cette convention et à procéder au versement du prix de 1 000 €.

Le Président,

Michel GAIDOT